

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du NORD

Commune de  
**ROMBIES-et-  
MARCHIPONT**

MEMBRES du  
CONSEIL

En exercice : 15

Présents : 11

Qui ont pris part à la  
Délibération : 13

Date de la convocation :

14/03/2024

Date d'affichage :

14/03/2024

Objet de la délibération :

DEL 6\_2024

**Demande de  
subvention (ADVB  
2024) auprès du  
Département du  
Nord pour la  
rénovation et la  
modernisation de  
l'éclairage public**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : M. Bernard LEFEBVRE, Mme Françoise ROGER, Mme Audrey CHARLET, adjoints, Mme Angélique DELHUILLE, MM. Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Samuel ZIDOURI.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Robert CLEMENT donne pouvoir à Mme Agnès DOLET et Mme Anastasia VERET à Mme Audrey CHARLET

Absent excusé : /

Absents : M. Geoffrey ANTIDORMI, Grégory DELEPIERRE

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 6 avril 2023 (délib 19\_2023) décidant la demande d'une subvention ADVB 2023 auprès du Département du Nord, pour financer à hauteur maximale de 40% la facture des travaux de rénovation de l'éclairage public.

La demande n'ayant pas été retenue en 2023, il est proposé de déposer un dossier au titre de l'ADVB 2024.

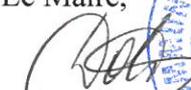
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE :

**-D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer un dossier pour solliciter une subvention (ADVB 2024) auprès du Département du Nord, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant au projet de rénovation de l'éclairage public.

**-DIT QUE** la recette correspondante sera inscrite au budget.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

  
Agnès DOLET

